

N° 05/09/2014

PRÉAVIS N° 05/09/2014

BUDGET DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski, Olivier Jeanneret, Michel Pansier et M. Raymond Chatelan, s'est réunie le mardi 20 août 2014 à la salle de conférences de la PRM, Pl. Saint-Louis 2, à Morges, en présence des délégués suivants :

- pour le CODIR : Messieurs Daniel Buache et Jean-François Person ;
- pour la PRM : Capitaine Martin de Mural, chef de corps.

Nous les remercions de leur disponibilité et des échanges d'informations.

Les suppléants : Madame Barbara Regamey ainsi que Messieurs Maurice Jatton, Serge Risse, Salvatore Guarna n'ont pas participé à cette séance.

Excusée : Mme Carine Tinguely

La séance s'est déroulée avec cette fois la participation des délégués des 2 nouvelles communes partenaires, Buchillon et Lussy-sur Morges.

2 SITUATION

Le budget pour l'année 2015 est comparable avec les budgets précédents, mais se rapproche plus du budget retenu et voté par les 4 communes partenaires au printemps 2012.

Le budget 2015 s'appuie également sur les comptes de fonctionnement 2013, avec cette fois une charge supplémentaire, compte 60000.3185.07 Etudes : nouvel Hôtel de Police et divers.

La commission tient à relever la très bonne présentation de ce budget avec les appréciations, commentaires, tableaux, graphiques et explications très détaillées, ce qui facilite grandement sa lecture, sa compréhension et la comparaison avec les années précédentes.

3 ANALYSE

Après lecture et analyse du budget par la commission, de nombreuses questions, demandes de renseignements et précisions complémentaires ont été soumises au CODIR.

A satisfaction de la commission, lors de la séance du 20 août 2014 et par courriels ultérieurs, les réponses ont été apportées et commentées dans le détail.

A la première lecture du budget 2015 nous pouvons constater que :

- le budget global PRM présente une très légère augmentation de CHF 202'500.00 ;
- le budget service de police présente une très légère augmentation de CHF 582'700.00 ;
- le budget Tâches optionnelles présente une très légère diminution de CHF 380'200.00.

Cependant, ces montants globaux sont à considérer avec pondération, car ils sont liés aux charges et recettes et ne reflètent pas nécessairement des variations de coûts de la PRM.

Le coefficient de pondération, la participation par commune et par habitant au service de police, tiennent compte maintenant des 6 communes partenaires (page 4 du préavis).

Il est à relever que le coût moyen par habitant pour le service de police reste très favorable en regard des prestations fournies.

4 CONSTATATIONS

Le budget global de la PRM comporte 2 volets bien distincts :

- le service de police, qui est identique pour toutes les communes partenaires ;
- les tâches optionnelles, qui sont spécifiques à chaque commune partenaire, à l'exception de la Commune de Préverenges qui a sa propre organisation.

Le budget global est étroitement lié au budget des tâches optionnelles par les comptes (page 3 des Comptes de fonctionnement du préavis) :

60000.4521.00 – Part aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles.

60000.4521.01 – Mise à disposition des infrastructures facturées aux communes pour les tâches optionnelles (ce compte avec un montant de CHF 0.00 a été ventilé dans le compte 60000.4521.00).

La commission relève avec satisfaction :

- que les tâches optionnelles pour la Commune de Saint-Prex ne sont plus facturées au travers des tâches optionnelles de la Commune de Morges, comme pour les années précédentes, et sont maintenant comptabilisées en fonction des heures mises à disposition pour chaque commune ;
- que les 2 vœux exprimés par la commission dans le rapport concernant le budget 2014 ont été réalisés.

La commission tient à remercier le Plt Hervé Baer pour son important travail de mise à jour de la répartition et de la ventilation des différents comptes.

Dans le budget 2015, soumis pour approbation, nous relevons une stabilité pour la plupart des différents comptes, découlant d'une organisation et d'un régime bien établis, avec des effectifs en phase d'être comblés.

La commission, à l'unanimité, accepte le budget service de police, les budgets tâches optionnelles (après consultation des délégués respectifs et concernés), ainsi que le budget global PRM, tels qu'ils sont présentés.

Commentaires et remarques des délégués respectifs sur les tâches optionnelles :

Commune de Morges

Pas de commentaire ou remarque.

Commune de Tolochenaz

Pas de commentaire ou remarque.

Commune de Saint-Prex

Pas de commentaire ou remarque.

Commune de Buchillon

Pas de commentaire ou remarque.

Commune de Lussy-sur-Morges

Pas de commentaire ou remarque.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Pour les délégués de la Commune de Morges :

1. D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 2'654'200,00 et des recettes pour un montant de CHF 3'218'300.00. L'excédent des recettes de CHF 594'100.00 sera restitué à la Commune de Morges.

Pour les délégués de la Commune de Saint-Prex :

2. D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 289'700.00 et des recettes pour un montant de CHF 50'000.00. L'excédent des charges de CHF 239'700.00 sera pris en charge par la Commune de Saint-Prex.

Pour les délégués de la Commune de Tolochenaz :

3. D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 22'400.00 et des recettes pour un montant de CHF 12'200.00. L'excédent des charges de CHF 10'200.00 sera pris en charge par la Commune de Tolochenaz.

Pour les délégués de la Commune de Buchillon :

4. D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 1'800.00.

Pour les délégués de la Commune de Lussy-sur-Morges :

5. D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 1'800.00.

Pour tous les délégués :

6. D'adopter le budget ordinaire 2015 du service de police représentant des charges à hauteur de CHF 11'309'900.00 et des recettes pour un montant de CHF 5'278'800.00. La différence, pour les charges communes de CHF 6'031'100.00 sera répartie entre les communes partenaires.

au nom de la commission
le président-rapporteur

André Cegielski

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 septembre 2014.